

PARIS CENTRE

Retour d'expérience rue aux écoles Poulletier

Liste des participants :

Structure/Fonction :	Nom et prénom :
Première adjointe au Maire de Paris Centre en charge des affaires scolaires	Karine Barbagli
Directeur de l'école Poulletier	Eric Denis
Parent d'élèves	Mme Barbier Mme Niskamen
Conseils de quartier les Iles et Saint-Merri	Florence Mathieu (présidente du conseil des Iles) Christine Bru (membre du CQ les Iles) Sophie Pons (CQ Saint-Merri)
Habitants de Paris Centre	Philippe Loiret
Cabinet du Maire de Paris Centre	Tania Thiberge, conseillère en charge des affaires scolaires Annabelle Imbert, directrice de cabinet adjointe en charge de l'espace public

Objet de la réunion et dispositif des rues aux écoles :

- La sécurisation de l'espace public devant les établissements scolaires est un engagement de mandature : elle a vocation à sécuriser le cheminement des familles et à limiter la pollution de l'air et la pollution sonore devant nos écoles.
- La réunion est un retour d'expérience après un mois d'expérimentation d'une barrière implantée sur site sans fermeture par cadenas afin de déterminer, sur la base des usages constatés sur site, la meilleure gestion à retenir.
- Il n'y a pas une déclinaison unique sur toutes les rues aux écoles, chaque cas est géré selon les spécificités du site.
- D'autres retours d'expérience pourront être organisés si la situation sur site l'exige.

Cas spécifique de la rue Poulletier :

- La rue Poulletier a été transformée en aire piétonne¹ début 2020 : implantation d'un panneau de signalisation règlementaire verticale.
- Dans le cadre du premier déconfinement, la rue aux écoles Poulletier a été l'une des premières rues parisiennes a été traitée avec un marquage au sol spécifique.
- La Mairie a implanté une barrière pour parachever l'aménagement le 15 décembre dernier, la barrière a été implantée au croisement de la rue Poulletier et du quai d'Anjou. Le choix a été fait, dans un premier temps, de laisser la barrière en position fermée sans la fermer à clé. **Les usages constatés sur site sont probants. L'aménagement semble bien fonctionner.**
- La rue Poulletier est bordée exclusivement, côté pair, par l'établissement scolaire. Côté impair, la rue Poulletier, dans sa portion comprise entre le quai d'Anjou et la rue Saint-Louis en l'île, est bordée principalement par des immeubles d'habitations. Nous avons également, au n°9 un hôtel particulier disposant d'une porte cochère, et au n°7 la « Vigie », résidence internationale de jeunes filles, qui dispose également d'une porte cochère.
- Deux zones de livraisons sont situées à proximité immédiate de la rue Poulletier sur le quai d'Anjou.

Relevé de décisions établi par la Mairie de Paris Centre au vu des échanges ci-dessous :

- 1) Les échanges viennent corroborer l'analyse effectuée par la Mairie et les services de voirie, la fermeture de la rue Poulletier par une barrière en position fermée sans cadenas constitue un aménagement fonctionnel et utile pour la sécurisation des familles.
- 2) Aucune gestion spécifique de la barrière ne sera mise en place, celle-ci restera en position fermée sans cadenas.
- 3) La signalétique sur site nécessite d'être renforcée pour qu'elle soit mieux comprise par les riverains, un panneau sera implanté en ce sens sur la barrière.
- 4) La Mairie a demandé aux agents de la Direction de la Protection de la Sécurité et de la Prévention (DPSP) de programmer des patrouilles régulières pour des opérations de prévention sur site (lutte contre la circulation en sens-interdit dans la rue Poulletier).

CR des échanges :

- Eric Denis :

« La barrière rend le rêve d'avoir une rue où seuls les familles et habitants du quartier peuvent passer réalité. C'est devenu une sorte de placette où les gens se rencontrent ».

- La porte cochère de l'immeuble d'habitation située au n°5 de la rue est condamnée depuis plusieurs années.

¹ Dans cette zone, seuls les véhicules nécessaires à la desserte interne de la zone sont autorisés à circuler à l'allure du pas et les piétons sont prioritaires sur ceux-ci.

- L'école Poulletier a été accompagnée par l'ancienne Mairie du 4^e pour son projet de végétalisation mis en œuvre dans la rue.
- Le marquage au sol réalisé dans le cadre du premier déconfinement a utilement permis de faire respecter la distanciation physique.
- Aux horaires d'entrée et de sortie des classes, le passage en aire piétonne et la sécurisation par barrière de la rue permettent aux familles d'arriver à l'école en toute sécurité. La nécessité d'un aménagement de ce type sur une rue aux trottoirs étroits est d'autant plus importante au vu du protocole sanitaire actuel qui ne permet pas aux parents de rentrer dans l'établissement.
- Les rapports de l'école avec la « Vigie » sont très constructifs et cette dernière veille à limiter ses livraisons aux horaires d'entrée et de sortie des classes.

Florence Mathieu :

- La rue Poulletier est régulièrement empruntée en sens interdit de la rue Saint-Louis en l'île au quai d'Anjou. Des patrouilles de la DPSP pour faire de la prévention seraient utiles.
- La signalétique mise en place au croisement du quai d'Anjou et de la rue Poulletier est peu claire, les habitants de l'île ne savent pas si ils peuvent passer par cette rue.

Christine Bru :

- Les habitants de l'île doivent pouvoir passer dans cette rue, au moins en dehors des horaires d'entrée et de sortie des classes et les week-ends.

Parents d'élèves :

- L'implantation d'une barrière dans la rue est un vrai bonheur pour les familles.

Philippe Loiret :

- L'implantation d'une barrière est pertinente mais il serait intéressant d'élargir la focale afin de saisir les enjeux de pollution. À proximité immédiate de la rue Poulletier nous avons des axes de transit importants et une mesure des taux de pollution par airparif aurait toute sa pertinence pour s'assurer que les taux devant l'école sont bons.